

Une journée d'un quotidien

5 h 00 – Le journal déjà consultable

Les lecteurs peuvent, s'ils sont abonnés, lire leur journal préféré sur leur tablette numérique, leur portable ou leur ordinateur. Certains journaux proposent leur version numérique – appelée « e-paper » – encore plus tôt, dès minuit déjà.



7 h 30 – Les premiers choix

Première séance de travail, premiers choix des nouvelles pour le site Internet: le journaliste web et le responsable du site discutent des sujets à mettre en évidence en ligne, ceux que les internautes verront en premier.



6 h 30 – Derrière leur écran

Les premiers journalistes œuvrant pour le web arrivent à la rédaction. Ils s'occupent de la page d'accueil du site Internet: ils l'actualisent, introduisent quelques sujets traités dans le journal du jour et travaillent les nouvelles qui ne peuvent attendre.



8 h 00 – Envoi des premières alertes

Les journalistes multimédias envoient, sur les réseaux sociaux, les premières alertes qui incitent les lecteurs et les lectrices à consulter le site ou à acheter le journal au kiosque.

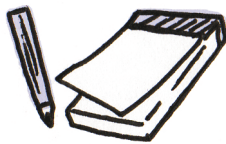
8 h 15 – Petit-déjeuner

Le journal est sur la table. Le lecteur découvre les dernières nouvelles, les analyses des journalistes et les « scoops », des informations inédites.



9 h 00 – Séance de rédaction

Elle se déroule tous les jours en début de matinée. Le rédacteur en chef du journal ou son adjoint la dirige. Chaque responsable de rubrique annonce son programme de la journée ainsi que le nombre de pages qui lui est nécessaire. Les journalistes web écoutent et font des propositions pour mettre en scène les sujets du jour : vidéos, galeries de photographies, infographies, liens complémentaires, questions soumises à l'internaute, appels aux lecteurs par exemple. La discussion se poursuit entre le rédacteur en chef et le responsable du site Internet : quelles informations garde-t-on pour le journal, quelles informations iront directement sur le site, quelles informations seront utilisées sur Internet et dans le journal ?



9 h 15 – L'équipe du web à l'œuvre

Tous les journalistes dédiés au site Internet sont à l'œuvre. Ils gardent un œil sur les statistiques de fréquentation du site. Tout au long de la journée, ils vont traiter les informations qui leur arrivent par les agences de presse ou par les journalistes de la rédaction. L'objectif : être les premiers et les plus originaux à diffuser une information qui sera forcément connue de tous. Les « scoops » sont parfois gardés pour le journal papier du lendemain.

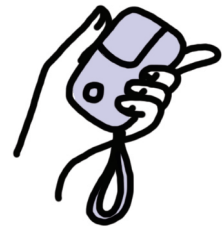
9 h 45 – Fait divers

Un incendie survient en ville. Un journaliste est envoyé sur place pour récolter des informations, un photographe l'accompagne.



10 h 30 – Interview

Le journaliste s'entretient avec le chef des pompiers et obtient ainsi des informations supplémentaires sur l'incendie qui a éclaté en ville.



10 h 45 – Une nouvelle page d'accueil

Depuis le début de la matinée, les journalistes web ont déjà renouvelé deux fois la page d'accueil du site Internet, proposant des sujets d'actualité, des nouvelles photos, lançant un nouveau débat, envoyant une alerte sur les réseaux sociaux, proposant des liens ou une vidéo.



Les journalistes

UN NOM, PLUSIEURS MÉTIERS – Tous les journalistes font partie de la même famille, mais cette grande famille réunit, à y regarder de plus près, plusieurs fonctions différentes : reporter, secrétaire de rédaction, photographe... C'est une profession aux multiples facettes.

1. ● Journaliste est le terme général qui désigne la personne qui travaille dans un journal ou pour un autre média. Il existe deux types de journalistes :

- Les journalistes qui **vont sur le terrain** : ils cherchent les informations et, de retour à la rédaction, écrivent leur article. Les photographes font un travail parallèle, mais ils s'occupent uniquement de l'image, de l'illustration.
- Les journalistes qui **ne vont pas sur le terrain** : ils travaillent depuis leur bureau. Dans un journal, ils sont chargés de mettre en forme les articles et de suivre toutes les étapes de la réalisation du journal jusqu'à l'envoi des pages à l'imprimerie. Ils font aussi des recherches, des enquêtes ou des approfondissements directement depuis leur poste de travail, par téléphone ou via le web. Ils peuvent également actualiser le site Internet et préparer différents contenus à publier en ligne.

2. ● Si ces deux types de journalistes exercent des fonctions différentes, ils appartiennent néanmoins au même métier. Ils se doivent donc de connaître son fonctionnement dans son ensemble, ses exigences, ses contraintes et ses règles. Durant leur temps de formation, ils s'exercent d'ailleurs généralement aux deux tâches. Ce n'est souvent que plus tard qu'ils choisiront l'une ou l'autre spécialité.



A l'école du journalisme

Il existe deux manières – cela dépend des pays – d'apprendre le métier de journaliste :

1. en effectuant un stage dans un média pendant deux ou trois ans, accompagné de plusieurs semaines de formation professionnelle dispensée dans un centre de formation.
 2. en suivant une formation de type académique.
- Selon les cas, les deux peuvent se compléter.

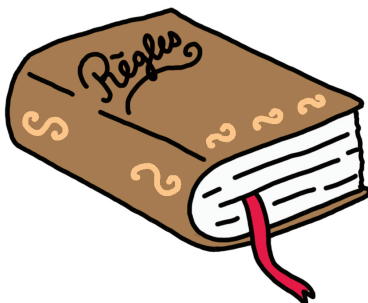
Si aucune formation spécifique n'est obligatoire, on constate que, de plus en plus, les jeunes journalistes possèdent un diplôme universitaire avant de se lancer dans cette profession.

Durant leur parcours professionnel, les journalistes peuvent être amenés à suivre des formations complémentaires – délivrées par le média lui-même ou par un centre de formation – pour être capables de répondre aux nouvelles exigences technologiques. ■



Les règles du métier

Les journalistes n'exercent pas leur métier n'importe comment. Ils doivent suivre les lois (interdiction de la diffamation, de la calomnie et de l'injure, par exemple) et celles que la profession s'impose à elle-même. Ces règles sont réunies dans une charte ou une déclaration des droits et des devoirs des journalistes. Quelques exemples : rechercher la vérité, ne publier que les informations dont on connaît l'origine, respecter la vie privée des personnes dont on parle... Ces règles, dites « de déontologie » définissent, en quelque sorte, les limites dans lesquelles les journalistes font leur travail, mais également les pouvoirs qu'ils ont pour exercer leur métier correctement. ■



LEXIQUE

Métiers

Il existe deux catégories de journalistes.

Celui qui **va sur le terrain** pour rechercher l'information peut s'appeler :

- Un **reporter**, ou grand reporter : c'est, par exemple, le journaliste qui raconte et témoigne d'une guerre.
- Un **correspondant** : c'est un journaliste professionnel qui est détaché par son journal dans un pays ou dans une ville et qui en suit l'actualité jour après jour. La presse locale, elle, engage parfois un correspondant occasionnel (pas forcément un journaliste de métier) pour se rendre sur le lieu d'un événement et rédiger un court article.
- Un **localier** : c'est un journaliste qui travaille sur une ville et son voisinage, et qui en rapporte les petits et grands faits.
- Un **journaliste sportif, culturel, économique** : c'est un journaliste qui a choisi un domaine d'activités spécifique (les sports, la culture, l'économie, par exemple).
- Un **journaliste indépendant** : c'est un journaliste professionnel qui travaille pour plusieurs médias. Il n'est pas rattaché à une rédaction en particulier.
- Un **pigiste** : c'est une personne – mais pas forcément un journaliste professionnel – à qui la rédaction commande un article de manière ponctuelle.

Celui qui **ne va pas sur le terrain** pour rechercher l'information s'appelle :

- Un **secrétaire de rédaction**, ou **secrétaire d'édition** : c'est lui qui, une fois que l'article est rédigé, le relit, le corrige, le raccourcit si nécessaire, lui donne un titre, légende les photos et le prépare dans ses moindres détails pour l'impression. Puis il va construire la page qui sera imprimée et contrôler qu'elle ne comporte pas d'erreur.
- Un **journaliste web** ou **journaliste multimédias** : s'il peut être amené à se rendre sur le terrain, il passe une majeure partie de son temps à œuvrer derrière l'écran pour l'actualisation du site Internet (traitement des dépêches et des articles qui seront ensuite mis en ligne, création de galerie photos, de dossiers, par exemple).

DES DESSINS QUI PARLENT – Si la photographie est beaucoup utilisée pour illustrer le journal ou le site Internet, ce n'est pas la seule façon d'animer les pages.

1. Les journaux ont souvent recours au **dessin de presse** ou à la **caricature**. Apportant une note d'humour, de poésie ou un regard grinçant sur des sujets parfois graves, le dessin de presse ou la caricature constituent un rendez-vous régulier que de nombreux lecteurs attendent avec gourmandise. En quelques coups de crayon souvent moqueurs, les dessinateurs ou les illustrateurs résument un sujet ou brossent le portrait d'une personnalité en ne laissant que rarement le lecteur indifférent.

2. Un autre moyen à disposition du journal ou du site Internet est l'**infographie**. Elle rend des chiffres parlants, apporte des explications à des phénomènes techniques ou scientifiques qu'il est difficile de décrire par des mots uniquement. Mais elle est aussi utilisée pour décrire des accidents d'avion, par exemple, ou pour situer la ville ou le pays dont parle l'article.



3. L'infographie s'est beaucoup développée ces dernières années et a pris une place importante à côté du texte et de la photo. Il arrive souvent qu'elle contienne des informations qui ne sont pas présentes dans l'article qu'elle accompagne. Les sites Internet proposent souvent des infographies animées.

Traitement de l'image

Une fois que la photo à publier a été choisie, elle passe dans les mains du photolithographe qui va la « préparer » pour l'impression ou la publication sur le site Internet. S'il n'a pas le droit de rallonger un nez ou de rajouter une moustache, il retouche les photos sur son ordinateur en corrigeant très légèrement les nuances chromatiques, les couleurs et le contraste. ■



Le photographe a-t-il le droit de tout photographier ?

Comme le journaliste, le photographe exerce son métier en suivant les règles imposées par la loi, la profession ou sa propre retenue. S'il a le droit de prendre une photo d'une manifestation dans la rue, il n'a pas le droit de faire un gros plan sur une personne en particulier sans son autorisation expresse. Le photographe n'a pas le droit non plus de photographier un procès ainsi que les personnes présentes au tribunal. De manière générale, la vie privée des gens doit être respectée et ne peut être montrée sans que la personne (et même une personnalité publique) donne son accord formel. Il existe donc des règles. Si le photographe peut montrer beaucoup de choses, il n'a pas le droit de photographier tout, n'importe quoi et n'importe comment. ■